Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE
MINISTÈRE DES SPORTS

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Caroline Pascal
Cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Lionel Tarlet
Hubert Schmidt

n° 2019-260

Téléphone
01 55 55 31 70
Courriel
lionel.tarlet@igesr.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 2 décembre 2019

Caroline Pascal
Cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

à

Mesdames et messieurs les rectrices et recteurs d'académie,
Monsieur le vice-recteur,

Objet : Mission de suivi de l'école maternelle – PTA de l'IGÉSR.

Une mission de suivi de l'école maternelle est inscrite au programme annuel de travail (PTA) de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) pour l'année scolaire et universitaire 2019-2020. J'ai demandé à Lionel Tarlet et Hubert Schmidt de piloter cette mission, dont l'équipe est aussi composée de Patrice Bresson et Reynald Montaigu, et à laquelle la mission permanente Enseignement primaire apportera son concours.

Le programme de travail annuel précise deux axes d'observation pour ce suivi :

- la mise en place de l'obligation d'instruction dès trois ans ;
- l'incidence des recommandations pédagogiques sur le fonctionnement des classes et des équipes.

Afin de recueillir les informations utiles à l'évaluation de la mise en œuvre de la réforme en cours, la mission participera au recensement statistique des données nationales et à leur analyse aux côtés des services centraux de l'administration du ministère, et procèdera à des investigations in situ de quelques situations dans les académies.

Dans un premier temps, un questionnaire destiné aux IA-DASEN, joint à ce courrier, permettra d'approfondir les éléments fournis dans le cadre des dialogues stratégiques de gestion et de pilotage. Son retour leur est demandé pour le 30 janvier 2020 ; nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir transmettre ce questionnaire aux IA-DASEN de votre académie, et de veiller à une restitution selon la procédure indiquée dans le document.

Dans un second temps, de janvier à mars 2020, les inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires seront interrogés par les inspecteurs généraux de la mission enseignement primaire (MEP), à l'occasion des visites de titularisation, sur la mise en œuvre de la réforme de l'école maternelle dans la circonscription dont ils sont chargés.

Enfin, de janvier à juin 2020, des observations et auditions auront lieu dans certaines académies choisies en fonction des analyses réalisées à partir du croisement de plusieurs indicateurs tels que le taux de scolarisation à l'âge de trois ans, les résultats aux évaluations nationales de CP, l'expérimentation de dédoublement en classe de grande section, l'existence de projets et partenariats innovants.

Je vous remercie par avance vivement pour votre contribution décisive au bon déroulement des travaux de cette mission de l'IGÉSR portant sur une des priorités nationales.

Caroline Pascal